



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/837
S/1997/233
18 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 18 mars 1997, adressée au Secrétaire général par
l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 17 mars 1997, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'Israël, puissance occupante, a, aujourd'hui le 18 mars, ouvert un chantier de construction d'une nouvelle colonie de peuplement dans la région de Jabal Abou Ghneim au sud du secteur oriental de Jérusalem occupé. Les autorités d'occupation israéliennes ont bouclé la région, la déclarant zone militaire, et envoyé des bulldozers pour entreprendre les travaux de terrassement.

Nous demandons au Conseil de sécurité de convoquer immédiatement une réunion officielle pour examiner ce problème grave et adopter à cet égard une résolution dans laquelle il exigerait sans équivoque la cessation immédiate et totale de toutes les activités de peuplement à Jabal Abou Ghneim, dans le secteur oriental de Jérusalem et dans tout le territoire palestinien occupé.

Nous estimons qu'il incombe au Conseil d'agir et d'agir rapidement face à l'évolution grave de la situation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 85 de la cinquante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la
Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA
